



**KPMG Entreprises  
Grenoble/Dauphiné**  
51 chemin de la Taillat  
38244 Meylan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80  
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Kalray S.A.*

**Communication du commissaire aux comptes faite  
en application de l'article L.823-12 du  
Code de commerce**

Assemblée générale du 10 juin 2021

Kalray S.A.

180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot-Saint-Martin

*Ce rapport contient 2 pages*

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Egho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises  
Grenoble/Dauphiné**  
51 chemin de la Taillat  
38244 Meylan Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80  
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Kalray S.A.**

Siège social : 180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Capital social : €56 418 970

### **Communication du commissaire aux comptes faite en application de l'article L.823-12 du Code de commerce**

Assemblée générale du 10 juin 2021

A l'assemblée générale de la société Kalray,

En application de la loi, nous vous signalons que votre société a eu recours au titre de l'exercice à des rachats d'actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité. A ce titre et conformément à l'article L.225-210, alinéa 3 du code de commerce, votre société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

Cette condition n'était pas remplie au cours de l'exercice 2020. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que les opérations de rachats d'actions sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité sur actions conclu avec un prestataire de services d'investissement. Il s'agit d'une pratique de marché admise par l'AMF permettant de bénéficier d'une présomption simple de légitimité (dérogation prévue à l'article 13 du Règlement CE 596/2014).

Meylan, le 26 mai 2021

**KPMG Entreprises**  
*Département de KPMG S.A.*

**Jean-Marc Baumann**  
*Associé*